

• RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2017-2018

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons de vous référer à l'article frais de demi-pension de la convention financière 2017/2018 et aux tarifs annuels qui précisent les modalités financières de la restauration scolaire.

L'inscription doit se faire pour le 03 juillet au plus tard.

Merci de renvoyer le coupon ci-dessous accompagné d'un acompte de 160 €, avec la mention « cantine » au dos du chèque.

Si pour une raison majeure un élève ne doit plus rester au restaurant-scolaire, la famille doit obligatoirement prendre un rendez-vous avec le Chef d'établissement.

Attention :

La restauration ne fournit pas de pique-nique en cas de sortie scolaire pour les demi-pensionnaires. Le forfait annuel tient compte des vacances scolaires, des sorties et des voyages.

Nous vous remercions de votre compréhension.

MME SYLVIE LAURENT



(A retourner à l'établissement pour le 03 juillet 2017)

Je soussigné(e) _____

Responsable de l'enfant :

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : _____

- Inscris mon enfant au restaurant scolaire et joins **un chèque d'acompte de 160 €** à l'ordre de « OGEC Saint Joseph La Salle », il sera demi-pensionnaire toute l'année.
- N'inscris pas mon enfant au restaurant scolaire, il sera externe et aura la possibilité de prendre des repas occasionnels (**7,45 € le repas**, à régler le matin à l'accueil de l'établissement).

Fait à _____, le _____

Signature :